



CANAUX HISTORIQUES DU CANADA

CANAL-RIDEAU
CANAL-DE-SAULT STE. MARIE
VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN

Heures d'ouverture et grille tarifaire pour l'Ontario 2008



Heures d'ouverture – 2008

Lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent-Severn et canal Murray

C.P. 567, Peterborough ON K9J 6Z6
705-750-4900 FAX: 705-742-9644
1-888-773-8888 Site Web : www.pc.gc.ca/trent



	Heures d'ouverture quotidiennes	Dernier éclusage
16 mai au 19 juin Lundi au jeudi Vendredi au dimanche et fête de Victoria	9 h 00	- 16 h 00
20 juin au 1 ^{er} septembre	8 h 30	- 19 h 00
2 sept. au 15 octobre Lundi au vendredi Samedi, dimanche et Action de grâce	9 h 00	- 15 h 30
	9 h 00	- 17 h 30

DERNIER ÉCLUSAGE - IMPORTANT !

- À la plupart des écluses, arrivez au dernier éclusage ou avant.
- Aux écluses 11/12, 16/17, 20 et 21, arrivez au moins 15 minutes avant le dernier éclusage.
- Aux ponts tournants, la dernière manœuvre aura lieu 20 minutes après le dernier éclusage.

NOTA : Les heures d'ouverture des postes d'éclusage de même que l'horaire du premier et du dernier éclusage ne sont pas garantis et peuvent être modifiés à cause des tâches du personnel affecté à la régularisation des eaux ou aux travaux généraux d'entretien, ou pour toutes raisons liées à la sécurité de la navigation.

Durée maximale de l'amarrage de nuit

- 1 nuit - écluses 28, 30, 31, 34 et 42
- 5 nuits - écluses 1 à 18
- 2 nuits - toutes les autres écluses, les ponts tournants du canal Murray et le pont n° 50

Canal Murray

Du 16 octobre au 21 novembre 2008, les navires marchands peuvent obtenir une autorisation pour emprunter le canal Murray en écrivant à la Direction du secteur de Trenton, Voie-Navigable-Trent-Severn, C.P. 850, Campbellford ON KOL 1L0 ou en appelant au 613-392-8572. Un préavis de 24 heures

Photo – Canal-Rideau Rideau Canal, Nicholson's

est nécessaire et des droits s'appliquent à ce service. Pour communiquer avec les pontiers du canal Murray par radio VHF, syntoniser la voie 14.

Centre d'accueil de l'ascenseur à bateaux de Peterborough

- 1^{er} avril au 20 juin 10 h 00 – 17 h 00
 - 21 juin au 10 août 9 h 00 – 18 h 00
 - 11 août au 15 octobre 10 h 00 – 17 h 00
- Réservation pour les visites de groupe : 705-750-4950

Ber roulant de Big Chute Capacité du ber roulant

Les propriétaires d'embarcation de plus de 68 t (75 tonnes), dont la coque possède une forme particulière ou qui croient que soulever la coque à l'aide d'une élingue peut présenter des difficultés, doivent contacter la Direction de la Voie-Navigable-Trent-Severn en composant le 705-750-4900. Un préavis de 48 heures est nécessaire.

Pont tournant du CN en amont de l'écluse 42

Attendez-vous à des retards. Les trains sont nombreux et ont priorité de passage. Lorsque le pont est fermé, le gabarit de passage est de 3,96 m (13 pi).

Lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

1, prom. du Canal
Sault Ste. Marie ON P6A 6W4
705-941-6262 FAX : 705-941-6206
15 mai au 15 octobre



L'éclusage est gratuit. Les heures varient selon la saison. Veuillez communiquer avec la direction du canal pour connaître l'horaire.

DERNIER ÉCLUSAGE - IMPORTANT!

Pour augmenter vos chances de pouvoir profiter du dernier éclusage de la journée, veuillez suivre les lignes directrices suivantes :

Dernière remontée – Toutes les embarcations doivent arriver dans la zone bleue désignée au moins 45 minutes avant l'heure de fermeture.

Dernière descente – Toutes les embarcations doivent arriver dans la zone bleue désignée au moins 30 minutes avant l'heure de fermeture.

Nota : Les derniers éclusages ne sont pas garantis et peuvent être affectés par les tâches de fermeture des éclusiers ou par d'autres types d'interruption liée à la navigation.

Heures d'ouverture – 2008

Lieu historique national du Canada du Canal-Rideau

34, rue Beckwith Sud, Smiths Falls ON K7A 2A8
613-283-5170 1-888-773-8888
FAX : 613-283-0677 Site Web: www.rideau-info.com/canal/



	Heures d'ouverture quotidiennes *
16 mai au 12 juin inclusivement Lundi au jeudi Vendredi au dimanche et fête de Victoria	8 h 30 – 16 h 30
13 juin au 1 ^{er} septembre inclusivement	8 h 30 – 19 h 30
2 au 8 septembre inclusivement	8 h 30 – 16 h 30
9 septembre au 15 octobre inclusivement Mardi au jeudi Vendredi au lundi	9 h 30 – 15 h 30 8 h 30 – 16 h 30

DERNIER ÉCLUSAGE - IMPORTANT!

Pour maximiser vos chances de passer les écluses, arrivez suffisamment tôt pour permettre un éclusage dans les deux sens. Veuillez suivre les directives suivantes :

*** L'heure du premier et du dernier éclusage n'est pas garantie et dépend de la densité de la circulation, de la gestion des eaux et des tâches du personnel à d'autres postes d'éclusage.**

1. Aux postes d'éclusage ne comptant qu'un sas, arrivez 30 minutes avant la fermeture. Aux postes d'éclusage comptant plus d'un sas, prévoyez 30 minutes par sas (p. ex. s'il y a trois sas, arrivez 1 1/2 heure avant la fermeture).

2. Aux écluses d'Ottawa, arrivez au moins 3 1/2 heures avant la fermeture.

3. Aux ponts tournants, arrivez 10 min. avant la fermeture.

Les ponts de l'avenue Pretoria et de Hogs Back **ne seront pas** actionnés du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) aux heures suivantes :
8 h 30 – 9 h, 12 h 30 – 13 h 15, 15 h 30 – 17 h 30

Le pont de l'écluse détachée de Smiths Falls sera actionné sur demande pendant toute la saison de navigation, **sauf** du 21 juin au 18 août inclusivement. Durant cette période, le pont sera tourné du lundi au vendredi aux heures suivantes : 8 h 45, 9 h 30, 10 h 15, 11 h, 11 h 45. Le pont sera actionné sur demande à partir de 13 h. La manœuvre de l'écluse sera coordonnée à cet horaire. En 2008, l'écluse combinée de Smiths Falls sera manœuvrée sur demande.

Le pont des écluses d'Old Slys **ne sera pas** actionné du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) aux heures suivantes : 11 h 55 – 12 h 15, 12 h 45 – 13 h

Le pont de la rue Beckwith à Perth sera manœuvré aux heures suivantes durant la saison de navigation :
16 mai au 8 septembre - 11 h et 15 h 30
9 septembre au 15 octobre - 11 h et 14 h 30

Renseignements généraux

Le batillage et le clapotis produits par les embarcations, ainsi que la vitesse excessive causent des problèmes majeurs le long du canaux historiques. Veuillez conduire à une vitesse sécuritaire et réduire au minimum le batillage et le clapotis, surtout lorsque vous vous approchez de plus petites embarcations, de canots ou de kayaks.

Si vous pilotez une embarcation, nous vous conseillons de vous procurer le livret intitulé **Plaisanciers pensez sécurité**. Il contient des instructions sur l'éclusage, des données sur la navigation et des consignes de sécurité. Ce livret est distribué à certains postes d'éclusage et bureaux administratifs des canaux.

La Direction se réserve le droit de fermer temporairement une portion du canal pour garantir la sécurité publique en période de niveaux d'eau élevés et de crues des eaux.

Les heures indiquées sont les heures locales. Tout désaccord sur une heure d'ouverture, d'éclusage, de manœuvre d'un pont ou de fermeture sera tranché par le maître-éclusier ou le chef pontier.

L'application des règlements sur les canaux historiques est assurée par la Police provinciale de l'Ontario, la GRC et les unités fluviales des corps de police municipaux.

Avis aux plaisanciers : Il n'y a pas de surveillance continue de la voie VHF 16 sur la rivière des Outaouais, le canal Rideau ou la voie navigable Trent-Severn.

VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ!

Pour visiter les écluses historiques en toute sécurité, veuillez :

- vous tenir loin des murs de sas d'écluse et des barrages;
- ne pas vous approcher des mécanismes d'ouverture et de fermeture des portes;
- ne pas vous baigner dans le chenal de navigation ou à 40 m d'une porte d'écluse ou d'un barrage, et respectez les indications affichées;
- accompagner vos enfants;
- demander des conseils au personnel de l'écluse.

Droits et permis - 2008

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{ER} AVRIL 2008

TYPE DE PERMIS -TPS comprise (* valide pour les canaux historiques du Québec et de l'Ontario)

Passage à un poste pour l'aller et le retour

- 0,90 \$/pi

Une journée

- 1,60 \$/pi

Six jours *

- 5,05 \$/pi

Éclusage pour la saison *

- 8,80 \$/pi

Transit (dans une seule direction)

- 4,65 \$/pi

Amarrage de nuit

- 0,90 \$/pi

Amarrage de nuit pour la saison *

- 9,80 \$/pi

Éclusage pour la saison (caravane flottante de location) *

- 13,10 \$/pi

Éclusage pour la saison (commercial) *

- 28,80 \$/pi

Amarrage de nuit pour la saison (commercial) *

- 19,60 \$/pi

Camping de nuit

- 4,90 \$ par personne

Les droits exigés pour une embarcation de 12 pieds s'appliquent également aux embarcations plus petites.

Le paiement peut être fait en espèces ou par chèque personnel sur présentation d'une pièce d'identité ou par carte Visa/Mastercard/American Express.

Les permis ne sont ni transmissibles ni remboursables et ne sont valides que durant l'année de leur émission.

Emplacement de camping gratuit à l'achat d'un permis d'amarrage.

Les autocollants d'éclusage et d'amarrage pour la saison ou de transit doivent être placés en vue sur l'embarcation. Les autres permis doivent être à portée de la main pour contrôle.



Pont tournant de Brighton Road (Canal Murray)

4,90 \$ par passage pour les embarcations qui ont besoin d'une manœuvre du pont. Droit pour la saison : 53,90 \$. Les droits sont perçus du côté est du pont de Brighton Road.

Permis de passage à un poste pour l'aller et le retour

- Le droit demandé pour un passage à un poste d'éclusage pour l'aller et le retour.

Permis d'une journée - Il permet un passage à tous les postes pendant une journée.

Permis de six jours - Il permet un passage à tous les postes pendant six jours, sans que les jours soient consécutifs.

Permis d'éclusage pour la saison - Il permet un passage à tous les postes pendant toute la saison de navigation.

Permis de transit - Il permet au plaisancier de passer en transit dans le canal Rideau ou la voie navigable Trent-Severn dans une seule direction (les embarcations passent une seule fois à chaque poste).

Exemption pour les aînés - Des permis d'éclusage saisonniers pour embarcations de plaisance sont émis gratuitement aux aînés nés avant 1927. Cette mesure ne s'applique qu'aux propriétaires pilotant une embarcation de 18 pi 1 po ou moins.



Les permis d'amarrage de nuit pour la saison sont également valides aux parcs nationaux des îles-du-Saint-Laurent et des îles-de-la-Baie-Georgienne, et au parc marin national Fathom Five (tout plaisancier occupant un emplacement de camping doit également obtenir un permis de camping).

Pour plus d'information sur les droits de mise à l'eau et de stationnement, communiquez avec la direction des canaux.

Vous pouvez consulter les sites Web des canaux via l'adresse suivante : www.pc.gc.ca

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2007
QS-7048-010-BB-A33